

PV DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15/04/2023 à 17h

CONVOCATION AU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal se réunira à la Mairie le samedi 15 avril 2023
à 17 heures 00 en session ordinaire.

Ordre du jour

- Approbation des comptes de gestion 2022 du Trésorier
- Approbation des comptes administratifs 2022
- Vote taux et taxes 2023
- Vote du budget communal (dont subventions) et du budget annexe 2023
- Taxe d'aménagement CCLRS

Je vous remercie de bien vouloir assister à cette séance, et vous prie d'agréer l'expression de mes salutations distinguées.

Fait à Le FALGA, le 06 avril 2023

Le Maire

 

Début de séance : 17h10

PRÉSENTS : Anaïs BERRAN-LEBOSSE (arrivée 18H), Philippe BUGAREL, Isabelle COUTUREAU, Marie EMBRY, Hélène DELMAS, Johan EVADE, Anne-Marie GRANZOTTO, Nicolas LESSIEUX, Damien MONTAGNE.

PROCURATIONS :

Alix BLANCHON a donné son pouvoir à Marie EMBRY

Stéphanie CERENE a donné son pouvoir à Isabelle COUTUREAU

Anaïs BERRAN-LEBOSSE a donné son pouvoir à Johan EVADE (jusqu'à son arrivée à 18h)

Soit 11 votants. Le QUORUM est atteint

Un administré présent.

Secrétaire de séance Hélène DELMAS, secondée en cours de réunion par Marie EMBRY

Hélène DELMAS demande de pouvoir enregistrer afin de faciliter la rédaction.

Isabelle COUTUREAU refuse que la séance du Conseil Municipal soit enregistrée.

Isabelle COUTUREAU propose le scrutin public et précise que le nom et le sens des votes apparaîtront sur le PV de séance.

Vote favorable à l'unanimité

1- APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2022 DU TRÉSORIER

Présentation par Isabelle COUTUREAU des Comptes de Gestion du Trésorier de Revel qui sont concordants au centime avec les comptes administratifs 2022 du Lotissement Lasserre et celui de la Commune.

VOTE favorable à l'unanimité

2- VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIF 2022

Compte administratif du Lotissement Lasserre

Présentation par Isabelle COUTUREAU

VOTE favorable à l'unanimité

COMPTE ADMINISTRATIF DU LOTISSEMENT LASSERRE 2023

LOTISSEMENT DU FALGA - Budget Lotissement - CA - 2022

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET				II	
VUE D'ENSEMBLE				A1	
EXECUTION DU BUDGET					
		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	0,00	G	0,00
	Section d'investissement	B	0,00	H	0,00
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00	I	0,00
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00	J	4 241,57
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	0,00	= G+H+I+J	4 241,57
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	0,00	= G+I+K	0,00
	Section d'investissement	= B+D+F	0,00	= H+J+L	4 241,57
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	0,00	= G+H+I+J+K+L	4 241,57

Présenté par Isabelle COUTUREAU

VOTE favorable à l'unanimité

Isabelle COUTUREAU propose la clôture de ce budget car tous les terrains communaux sont vendus et le basculement des 139 241,57 € de ce budget dans le budget principal de la Commune.

VOTE favorable à l'unanimité

LOTISSEMENT DU FALGA - Budget Lotissement - BP - 2023

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A	
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	DEPENSES 4 241,57	RECETTES 0,00
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 4 241,57
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	4 241,57	4 241,57
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	DEPENSES 139 241,57	RECETTES 139 241,57
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	139 241,57	139 241,57
	TOTAL DU BUDGET (4)	143 483,14	143 483,14

COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2022

Présentation par Isabelle COUTUREAU

EXECUTION DU BUDGET			
		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 85 457,29	G 103 362,62
	Section d'investissement	B 10 292,21	H 3 927,67
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C (si déficit) 0,00	I (si excédent) 119 054,09
	Report en section d'investissement (001)	D (si déficit) 0,00	J (si excédent) 46 863,99
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D 95 749,50	= G+H+I+J 273 208,37
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 35 730,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 35 730,00	= K+L 0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E 85 457,29	= G+I+K 222 416,71
	Section d'investissement	= B+D+F 46 022,21	= H+J+L 50 791,66
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 131 479,50	= G+H+I+J+K+L 273 208,37

Marie EMBRY ; quel que soit le montant des travaux pour le carrefour de la mairie les subventions seront de 6900€ ?

Isabelle COUTUREAU : 6900€ est l'amende de police attribuée par l'État pour ces travaux à laquelle il faut ajouter la subvention du Conseil Départemental.

Vote :

-Abstention : 0

-Contre : Hélène DELMAS, Alix BLANCHON, Marie EMBRY, Anne-Marie GRANZOTTO, Damien MONTAGNE

-Pour : Anaïs BERRAN-LEBOSSE, Philippe BUGAREL, Johan EVADE, Stéphanie CERENE, Nicolas LESSIEUX.

Isabelle COUTUREAU se rendant compte qu'elle était présente lors du vote, propose la présidence à Philippe BUGAREL qui procède au vote du Compte Administratif 2022 de la Commune, en son absence du fait de sa fonction de Maire et d'ordonnateur des dépenses.

Vote :

-Contre : H  l  ne DELMAS, Alix BLANCHON, Marie EMBRY, Anne-Marie GRANZOTTO, Damien MONTAGNE

-Pour : Ana  s BERRAN-LEBOSSE, Philippe BUGAREL, Johan EVADE, St  phanie CERENE, Nicolas LESSIEUX.

Philippe BUGAREL invite Isabelle COUTUREAU    rejoindre la r  union.

Marie EMBRY : qu'en est-il du r  sultat du vote      galit   ?

Isabelle COUTUREAU : la Pr  fecture consid  re l'  quilibre budg  taire et la conformit   au Compte de Gestion du Tr  sorier. Il faut attendre le retour du contr  le de l  galit  .

BUDGET PR  VISIONNEL 2023

Le budget 2023 est pr  sent   par Isabelle COUTUREAU

Section de fonctionnement – D  PENSES et RECETTES

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Cr��dits de fonctionnement vot��s au titre du pr��sent budget	378 444,99	241 485,57
+		+	+
REPORTS	Restes �� r��aliser de l'exercice pr��c��dent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 R��sultat de fonctionnement report�� (1)	(si d��ficit) 0,00	(si exc��dent) 136 959,42
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		378 444,99	378 444,99

Il est propos   par Isabelle COUTUREAU, dans le cadre de la d  marche avec l'Agence R  gionale de la Biodiversit   « Territoire Engag   pour la Nature » dont notre commune est laur  ate depuis 2020, d'acheter des r  cup  rateurs d'eau de pluie avec une prise en charge financi  re int  grale par la Commune afin d'en doter toutes les familles volontaires. Cette op  ration vise    une prise de conscience de la valeur du bien pr  cieux qu'est l'eau en ces temps de grosse p  nurie de cette ressource.

Le prix unitaire du r  cup  rateur d'eau de 510 litres est 51    l'unit  . Si toutes les familles sont partantes cela repr  sente 3 000   .

Vote pour la prise en charge de l'acquisition des cuves- r  cup  rateurs d'eau :

Vote favorable    l'unanimit  .

Dans le cadre de la compétence de la commune en matière d'aide sociale, Isabelle COUTUREAU propose une aide financière pour un voyage scolaire à l'étranger à une collégienne du Falga dont la famille est en difficulté.

250€ sont proposés.

Vote favorable à l'unanimité.

Subventions prévues aux associations : 2080 €

60 € à La voie est libre (LVL) :

La délibération concernant cette subvention votée le 19 novembre 2022, contestée par une partie du Conseil, Isabelle COUTUREAU s'était engagée lors de la séance du conseil municipal du 12 décembre 2022 à la remettre à l'ordre du jour du premier Conseil de 2023, ce jour.

Hélène DELMAS demande que cette subvention soit versée à LVL et non au bénéfice de l'avocate désignée par LVL .

Vote :

Contre : 0 :

Abstentions : 4 Isabelle COUTUREAU, Philippe BUGAREL, Anaïs BERRAN-LEBOSSE, Stéphanie CERENE.

Pour : 6 : Johan EVADE, Alix BLANCHON, Hélène DELMAS, Marie EMBRY, Anne-Marie GRANZOTTO, Nicolas LESSIEUX, Damien MONTAGNE.

1200€ au Comité des Fêtes

Vote favorable à l'unanimité

200€ Recherche Médicale de l'Oncopole de Toulouse.

Marie EMBRY demande si cet institut est d'utilité publique.

Isabelle COUTUREAU : oui.

Vote favorable à l'unanimité

80€ Téléthon

Vote favorable à l'unanimité

80€ FNACA (Anciens Combattants).

Vote favorable à l'unanimité

80€ Jardins d'Amandine

Vote favorable à l'unanimité

100€ Restos du Cœur :

Isabelle COUTUREAU fait état de la précarité croissante sur notre intercommunalité dont le taux de chômage est très élevé.

Vote favorable à l'unanimité

100€ Association du « Festival des Ruelles » d'Auriac sur Vendinelle

Vote favorable à l'unanimité

100 € « Arts vagabonds »

Contre : 0

Abstention : 1 Damien MONTAGNE

Pour : 10 Anaïs BERRAN-LEBOSSE, Alix BLANCHON, Philippe BUGAREL, Stéphanie CERENE, Johan EVADE, Isabelle COUTUREAU, Hélène DELMAS, Marie EMBRY, Anne-Marie GRANZOTTO, Nicolas LESSIEUX.

Marie EMBRY demande si une subvention peut être accordée à l'association des parents d'élèves de l'école du Vaux/Mourvilles.

Isabelle COUTUREAU : les enfants du Falga fréquentent 7 écoles des territoires alentours. Le budget communal fait face obligatoirement aux dépenses de fonctionnement de ces établissements scolaires et ne peut envisager d'en alourdir la ligne budgétaire.

Johan EVADE : ces associations organisent des animations dont les recettes abondent leurs budgets.

Isabelle COUTUREAU : les parents d'élèves font aussi des dons libres pour cette association en début d'année scolaire.

Hélène DELMAS : d'habitude il y a une subvention pour les Jardins de la Landelle, or cette année il n'y en a pas.

Isabelle COUTUREAU : il n'a pas été accordé de subvention à La Landelle en 2022. Lors de la première attribution d'une subvention en sa faveur, Hélène DELMAS avait signalé que cette association recevait des aides multiples. C'est sur ce paramètre que Isabelle COUTUREAU s'appuie pour réserver l'aide au financement d'autres actions.

La personne du village venu assister au Conseil prend congé.

IMPÔTS LOCAUX

Isabelle COUTUREAU propose le maintien des taux d'imposition de 2022 et rappelle qu'ils sont inchangés depuis presque 20 ans.

- Taxe sur le bâti : 28,06 %
- Taxe sur le non bâti : 48,36 %
- Taxe d'habitation pour les résidences secondaires : 18,25 %

VOTE pour le maintien des taux 2022 :

Vote favorable à l'unanimité

Section investissement 2023 Dépenses et Recettes

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	26 019,45	21 250,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	35 730,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 40 499,45
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		61 749,45	61 749,45

- Columbarium : 3 200 €

Isabelle COUTUREAU : un piratage informatique a détourné le paiement de la facture de l'entreprise de marbrerie qui a réalisé un columbarium dans notre cimetière en décembre 2022.

Ce montant restant dû au fournisseur la dépense est donc reportée et prévue en 2023. Une plainte conjointe de la Mairie du Falga, du Trésorier et de l'Entreprise a été déposée à la gendarmerie de Revel.

- Voirie : 14 469,45€

-Achat du terrain de Monsieur VIDAL 8000€

Hélène DELMAS rappelle que l'achat de ce bien a été voté par le Conseil et non une convention de mise à disposition.

Isabelle COUTUREAU : exact, le vote a porté sur l'achat et le principe de mise à disposition. Aucune convention n'a été rédigée.

Vote du budget 2023 :

-Abstention : 1 Hélène DELMAS

-Contre : 2 Alix BLANCHON, Marie EMBRY

-Pour : Anaïs BERRAN-LEBOSSE, Philippe BUGAREL, Stéphanie CERENE, Isabelle COUTUREAU, Johan EVADE, Anne-Marie GRANZOTTO, Nicolas LESSIEUX, Damien MONTAGNE.

Le budget 2023 est approuvé.

4- TAXE D'AMÉNAGEMENT CCLRS

La convention nécessaire à la délibération sur la Taxe d'Aménagement n'a pas été communiquée dans les temps par la Communauté de Communes.

Cet objet sera traité lors du prochain Conseil Municipal.

L'Ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil Municipal se termine à 19h45.

Le Maire, Isabelle COUTUREAU

Secrétaire Hélène DELMAS

Refus de signature



le 03/06/2023,